



BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 45

LE MOT DU MAIRE



Lancée par l'Association des Maires de France à l'occasion de son dernier Congrès, la campagne « Les communes, heureusement ! » reflète bien le dynamisme global des premières collectivités de proximité, reconnu par une majorité de citoyens qui leur accordent leur confiance à plus de 65%.

Pourtant, alors que les communes sont le socle de la vie citoyenne et les piliers d'une République forte, elles font face à des défis sans précédent. Les ponctions budgétaires que l'État veut nous imposer fragilisent nos capacités d'action.

Ces décisions, qui amputeront les moyens des collectivités, menaceront nos services publics de proximité, essentiels pour garantir un quotidien meilleur à chacun d'entre vous.

Si ceci risque de mettre en difficultés nos projets pour la fin de mandat, notamment l'aménagement de notre hangar communal pour l'adapter à nos nouveaux besoins (auvent pour abriter le tractopelle et laisser une place à l'intérieur pour le camion benne, branchement et aménagement électriques, achat d'outillage...) les chantiers en cours iront normalement à leur terme.

Je veux bien entendu évoquer l'importante opération de dissimulation des réseaux qui touche à sa fin : les branchements électriques et eau potable sur les nouveaux réseaux enterrés sont terminés, les candélabres de l'éclairage public sont en cours d'installation. Il restera le raccordement de la téléphonie par Orange et l'enlèvement final des câbles et poteaux pour donner un nouveau visage à l'entrée sud de notre village. Merci à tous pour votre compréhension et votre patience pour la gêne inévitable occasionnée...

Vous trouverez dans ce bulletin un compte-rendu de l'exercice de sécurité civile auquel nous avons participé récemment. La validation rapide de notre Plan Communal de Sauvegarde est notre prochain objectif.

En vous donnant **rendez-vous pour la traditionnelle rencontre des vœux du Maire et du Conseil municipal le dimanche 12 janvier 2025**, je vous souhaite la meilleure des fins d'année, entourés de vos proches !

François Reymann

SOMMAIRE

Le mot du Maire 1

Sommaire 2

VIE MUNICIPALE

Informations municipales 3/8

Solidarité - **A**ctions collectives 9

Procès-verbaux des Conseils Municipaux 9/12

LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

Du côté des Amis de Lugagnac 12

Autres évènements festifs 12/13

Le coin lecture 13

VOS PAGES RECREATIVES

Histoire du vin dans le Quercy par Maxime 14/15

Vos jeux 16

Vos photos souvenirs 17/20



Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : <https://www.lugagnac46.fr>

Panneaupocket : <https://panneaupocket.com>

Vie municipale



INFORMATIONS MUNICIPALES



INVITATION

Le dimanche 12 janvier
à 14h30

Vœux du Maire et du Conseil Municipal

Nous avons le plaisir de vous convier à cette réunion annuelle au cours de laquelle nous vous présenterons

- Le bilan des actions menées en 2024
 - Les projets pour l'année 2025
- Vos questions, observations, suggestions seront les bienvenues.

Le dimanche 12 janvier
à partir de 16h30



Thierry Burg, agent communal qui s'occupe depuis des années avec le plus grand soin et un immense dévouement

de l'entretien de la commune, part à la retraite en ce début d'année.

Nous vous proposons de vous joindre à nous pour lui souhaiter le meilleur sur son nouveau chemin.



L'après-midi se clôturera autour de la traditionnelle galette des rois offerte par la commune.

Un nouvel employé communal à Lugagnac

Vous avez certainement dû croiser depuis quelques semaines Norbert Delchambre, peut-être au volant de notre nouveau camion benne siglé « Lugagnac ». Actuellement en contrat à durée déterminée, il a vocation à succéder à Thierry en tant qu'agent communal suite à cette période d'essai.



Après avoir poursuivi avec Thierry le travail d'entretien des chemins effectué en prestation pour la commune de Limogne, Il vient d'obtenir le certificat de capacité nécessaire pour conduire notre tractopelle. Nous lui souhaitons la bienvenue et comptons sur sa motivation pour continuer à entretenir notre beau village !



COLIS DE NOËL

Il est des rituels qu'il est important de préserver. C'est le cas des colis de Noël remis chaque année aux anciens du village âgés de 80 ans et plus.

Cette année, nous sommes à nouveau partis à leur rencontre pour leur remettre un cadeau gourmand de la part des autres habitants du village et avons ainsi pu partager un moment convivial chez quinze anciens du village.



Avec la nouvelle année, **le Mèmo Club reprend**, vous proposant 6 séances d'une heure et demie, un samedi par mois de 16h00 à 17h30. Nous rappelons qu'il s'agit d'un atelier visant à stimuler toutes les formes de mémoire en proposant des activités ludiques dans une ambiance détendue. L'atelier est animé par 2 bénévoles, Stéphanie AGRECH, psychologue, et Martine MONTAGNÉ, orthophoniste.

Les détails de l'organisation des séances (dates et inscriptions), seront communiqués lors de la réunion des vœux du Maire, le dimanche 12 janvier à la salle des fêtes et seront affichés à la Mairie.

Nous espérons vous voir nombreux à cette nouvelle session.

En attendant, voici un petit jeu pour tester votre mémoire, à vous de jouer !
Observez bien ce qui suit et **reportez-vous à la page 16** du bulletin pour faire les exercices

1- Regardez les signes contenus dans la ligne ci-dessous.



2- Lisez trois fois les nombres ci-dessous.

13 428 50

3- Mémorisez les signes du code de la route ci-dessous.



4- Lisez trois fois cette liste de mots ;

CANARI
SARDINE

CHEVAL
ABEILLE

DINDON
VACHE

PHOQUE



Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

C'est un **protocole** mis en place pour définir des actions opérationnelles afin de **protéger la population**.

Le Maire est le Directeur des opérations de secours.

L'**organisation** prévue dans le cadre d'un PCS permet aux collectivités de faire **face aux évènements majeurs** impactant fortement la **population** et la **vie collective**. Le PCS est désormais **obligatoire** dans toutes les communes. **Il concerne chacun d'entre vous.**

Les risques majeurs sont définis dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Lot de 2020 avec identification des risques par territoire, ces risques pouvant être différents d'un lieu à l'autre.

Dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde, les collectivités **se préparent préalablement, se forment** et s'assurent de disposer de tous les **outils techniques** pour maîtriser diverses situations. Les communes mettent en place un **Plan Communal de Sauvegarde** pour se préparer en termes d'organisation et d'outils techniques pour faire face aux risques majeurs susceptibles de survenir sur leur territoire. L'une des responsabilités du **PCS** est de disposer d'un (ou plusieurs) moyen(s) d'alerte efficace(s) pour **informer** toute une population. Cela comprend aussi la diffusion de toutes les consignes à respecter pour assurer la **sécurité** de chacun.

Dans ce cadre, un exercice a eu lieu à Lugagnac le 6 décembre.



Vos élus se sont réunis à la Mairie, le vendredi soir 6 décembre de 18h30 à 23h30, pour pratiquer un **exercice de simulation** d'une alerte dont le **scénario**, élaboré par les services de la Préfecture, leur était **totalemtent inconnu**. La plupart des habitants avaient été avertis de cet exercice quelques jours plus tôt via l'application Panneau Pocket. *Cette application, rappelons-le, est le moyen le plus sûr et le plus rapide pour entrer en contact rapidement avec les habitants, notamment en situation d'urgence. Les messages sont gérés exclusivement par le Maire.*

Pour nous accompagner dans cette démarche nous avons à nos côtés le Commandant Daniel, ancien pilote de chasse et désormais réserviste, expert dans ce type d'interventions. Sa fonction : EOC (Elément Observateur et Conseiller). Il avait pour mission à la fois de nous épauler dans notre mode d'organisation pour gérer la situation de crise mais aussi d'observer la manière dont nous réalisons toutes les phases de l'exercice et le cas échéant de nous aiguiller.

Et...le scénario est tombé et s'est complexifié au fur et à mesure de la soirée :

- En premier lieu une information est arrivée par mail de la Préfecture selon laquelle des vents extrêmement violents (alerte rouge) étaient annoncés à partir du milieu de nuit, risquant de provoquer la chute d'arbres, des problèmes de circulation routière, des coupures d'électricité, d'eau, de réseaux électriques et téléphoniques.
- Puis est venu s'ajouter le problème d'un car immobilisé avec un pneu crevé au carrefour des Serres et des Champs Grands, avec 40 passagers à bord, pour lesquels il fallait organiser urgemment une solution de repli,
- A suivi une coupure temporaire d'électricité touchant exclusivement le bâtiment de la Mairie nous privant de nos équipements téléphoniques et de communication internet et nous imposant de travailler au faible éclairage de nos téléphones portables,
- Et pour finir un signalement selon lequel des toits d'habitations s'étaient envolés, sans que nous ne sachions où se situaient ces sinistres ni s'il y avait des personnes blessées ou à mettre en sécurité.

La mission de vos élus : identifier, organiser et mettre en œuvre les réponses aux différents problèmes, en prévoyant une durée potentielle de 72 heures avant interventions extérieures (sauf, si nécessité, des services d'interventions d'urgence tels que SAMU ou pompiers).

Nos priorités :

- Vous alerter et sécuriser les personnes les plus fragiles,
- Activer les personnes-relais de proximité afin qu'elles se rendent dans les différents domiciles pour informer, rassurer et rapporter à la cellule de crise les renseignements lui permettant d'orienter son action et de prendre des décisions efficaces.
- Mettre en place des modes d'actions en fonction de chaque situation.

Soyez rassurés : En fin de soirée, les personnes-relais s'étaient virtuellement rendues dans tous les foyers, avaient fait un retour de renseignements à la cellule de crise, les passagers du car étaient mis à l'abri à la salle des fêtes, la sécurité était assurée pour les personnes dont le toit de la maison s'était envolé. Ouf.

Mais beaucoup reste à faire pour construire les plans d'actions adaptés aux risques pouvant nous concerner afin que le PCS soit l'outil de référence le plus réaliste et efficace possible.

Pourquoi vous expliquer tout ceci ?

Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration et nous avons l'obligation de le terminer rapidement. En cas de survenance d'un risque majeur nous pouvons être conduits à vous informer collectivement, à venir chez vous à toute heure du jour ou de la nuit et à engager toutes les actions prévues ou non prévues dans le PCS mais indispensables à votre sécurité.

Comme vous pouvez l'imaginer, dans de telles circonstances votre équipe municipale peut avoir besoin de renforts et notamment de personnes-relais auprès de la population. Nous comptons sur la coopération de ceux d'entre vous qui souhaiteraient assumer cette mission. N'hésitez pas à vous manifester à la Mairie si vous souhaitez en savoir plus, voire aussi collaborer.

En conclusion : cette soirée a été extrêmement formatrice et fédératrice, en lien avec notre engagement et notre devoir d'élus d'être au service de la population.

Elle nous a permis :

- **de comprendre l'importance d'un PCS,**
- **de mesurer les enjeux qui sous-tendent l'écriture d'un PCS adapté aux réalités du village,**
- **de mesurer notre capacité à réagir face à la survenance d'un risque majeur et d'identifier des méthodes de travail, de collaboration et d'intervention efficaces.**

Une réunion de présentation de ce plan sera organisée à votre intention lorsque le document sera achevé.



TRAVAUX TERMINES

- Peinture des volets de la Mairie
- Voirie : Point à temps rue de l'Eglise, place de l'Eglise, chemin du Truffe, chemin du Coual.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



Comme chaque année, la Commémoration s'est déroulée devant le Monument dédié aux habitants du village morts pour la patrie.

Vous étiez nombreux.

Merci de votre présence.

Installation d'un composteur collectif



Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est obligatoire pour tous de séparer ses biodéchets pour les détourner de la poubelle noire des déchets résiduels.

Les biodéchets sont aussi appelés « déchets de tables et de jardin »

Dans un contexte où les préoccupations environnementales prennent de plus en plus d'ampleur, la gestion des déchets organiques devient un enjeu majeur pour les collectivités.

Pour y répondre, Lugagnac avait mis en place une initiative innovante : l'installation d'un composteur en plastique (modèle composteur individuel) entre l'Eglise et la Salle des Fêtes. Ce projet permet aux lugagnacois et aux utilisateurs de la Salle des Fêtes de contribuer à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement, tout en favorisant un esprit de solidarité et de partage.

Devant le succès de cette initiative, la commune a décidé de mettre en place un composteur collectif en bois plus grand, mieux adapté, et a ainsi signé une convention avec le SYDED et le SICTOM ce qui a permis entre autres, la prise en charge financière en totalité (100 €) par le SICTOM.



Mathieu, agent du SYDED nous a accompagné dans le dispositif pendant quelques semaines avec une étude de faisabilité, la communication en porte à porte chez les habitants les plus proches de la place de l'Eglise, l'installation des composteurs, la formation des référents : l'élue en charge de ce domaine (Nathalie Devimes) et l'agent municipal (Norbert Delchambre).

Le 03 décembre 2024, la population était invitée à l'inauguration du composteur collectif en bois. L'équipe municipale remercie les personnes qui ont répondu présent à cette invitation, moment qui fut très agréable et riche en échanges. Un petit seau a été offert aux personnes présentes et deux ont été installés dans la salle des fêtes. Un verre de l'amitié a clôturé cette matinée fort sympathique. Afin de faciliter l'accès à ce composteur à tout moment de la journée, la municipalité a répondu favorablement à la demande d'une administrée pour l'installation d'une lumière à déclenchement automatique près du composteur.



CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR COLLECTIF

Déchets de cuisine

(sauf viandes et poissons)



épluchures de fruits et légumes



coquilles d'œufs



légumes cuits



filtres et marc de café
sachets de thé



papier
essuie-tout



morceaux
de carton



céréales



coquilles de noix



restes de repas



agrumes



morceaux de pain

POURQUOI COMPOSTER ?

Les biodéchets sont aussi appelés « déchets de table et de jardin ». Ils sont d'origine végétale. Bien plus que des déchets, ils sont surtout une ressource nécessaire pour tout un écosystème.

Réduire le volume de ses déchets

En compostant, on jette environ 30% de déchets en moins dans le sac noir. C'est un geste pour l'environnement et pour maîtriser le coût de gestion des déchets.

Préserver l'environnement

Privés d'oxygène, les biodéchets enfouis en décharge produisent du méthane dont l'effet de serre est 25 fois supérieur au CO₂.

Avec une humidité allant jusqu'à 90 %, l'incinération des biodéchets revient à... brûler de l'eau !

Maîtriser les coûts

Le compostage ne coûte presque rien alors que l'enfouissement et l'incinération pèsent de plus en plus lourd dans le budget des collectivités. Cela permet donc de limiter les hausses de coût.

Obtenir de l'engrais naturel

Le compost obtenu est un formidable engrais pour les espaces verts de la commune. Il peut aussi être utilisé pour les plantes à la maison. (1/3 de compost pour 2/3 de terreau ou terre).

Donner du sens

Sur le plan environnemental comme sur le plan économique, enfouir ou incinérer les biodéchets est un non-sens. Composter à proximité est un acte citoyen.

SUR QUOI REPOSE LE COMPOSTAGE ?

La transformation des biodéchets en compost est un processus naturel.

Il est réalisé par un ensemble de bactéries, de champignons, d'insectes et de vers. Ces décomposeurs ne sont pas difficiles, mais 3 principes sont à respecter pour garantir leur santé et un compost réussi :

1. Des apports variés et équilibrés :

Il faut déposer autant de matières brunes/sèches que vertes/humides pour équilibrer les apports azotés et carbonés.

2. Un compost bien aéré :

L'apport d'oxygène est indispensable. C'est pourquoi il est important de brasser régulièrement son compost.



Brassage du compost à l'aide d'une tige aératrice

3. Une humidité constante :

Le compost ne doit pas s'assécher. Il doit rester humide, comme du marc de café ou une éponge essorée...

DON QUICHOTTE au moulin



Don Quichotte, héros du roman de Miguel de Cervantes, continue de fasciner le monde entier. Sa quête symbolisant l'idéal chevaleresque ultime au point de confondre géant et moulin à vent, en fait le jouet d'une satire puissante sur la société et la politique du XVII^e siècle.

Aurélia Guettal, inspirée par ce personnage hors du commun, a fait le lien entre notre moulin de la rue de la Capelette et la route des **moulins**, célèbre car elle est le théâtre des péripéties du chevalier Don Quichotte. L'extrait du livre concernant l'attaque des moulins par Don Quichotte a été lu sur place par Fred Camaret.

Des habitants se sont retrouvés le 5 octobre devant cette illustration de Don Quichotte pour entendre Aurélia expliquer sa démarche, qui a séduit les visiteurs.

La matinée s'est clôturée autour d'un rafraîchissement.



SOLIDARITÉ



Le carton mis à disposition est régulièrement rempli par vos soins et remis à l'Association. Bravo ! Il est toujours installé derrière la porte de la Mairie qui donne accès au logement municipal.

Pour mémoire, il accueille les bouchons (plastique ou liège) ainsi que toutes les capsules en plastique.

Merci à ceux qui contribuent déjà à cette action utile. De nouvelles participations sont toujours les bienvenues. Continuez à remplir le carton pour permettre à des personnes en situation de handicap de bénéficier d'équipements adaptés.

ACTIONS COLLECTIVES

VIDANGE DE FOSSES	La liste pour vous inscrire sera affichée à partir du mois d'avril pour des interventions au 4ème trimestre.
RAMONAGE	<u>Les clients ayant fait appel à cette prestation en 2024</u> seront rappelés en milieu d'année 2025 pour une proposition de rendez-vous. <u>Pour les nouvelles demandes</u> la fiche d'inscription sera affichée en Mairie à partir de début avril.
Achats groupés de pellets	Action abandonnée (une seule demande)



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal Réunion du 20 septembre 2024

Etaients présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Catherine MORIN, Vincent LAGARRIGUE, Norbert FLACONECHE, Jean-François VIGNES.

En visioconférence : Laurence MARY a donné pouvoir à Jean-François VIGNES, Yannick MONTAGNÉ a donné pouvoir à Nathalie DEVIMES.

Absents excusés : Sophie WALTER a donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Monsieur Jean-François VIGNES est nommé secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/07/2024 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-I – Délibération pour la création d'un poste pour un agent technique territorial.

Cette création est obligatoire pour permettre le recrutement d'un agent pour succéder à Thierry BURG qui part à la retraite à la fin de l'année.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-II – Délibération pour l'instauration du télétravail de l'agent administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-III – Délibération pour l'adhésion au service prévention du Centre de Gestion.

Pendant plusieurs années, il n'y avait pas de médecin pour assurer les obligations de la médecine du travail, un recrutement a eu lieu et nous pouvons donc faire appel à ses services.

Délibération adoptée à l'unanimité.

III. Travaux d'extension du hangar pour le matériel communal

Le recrutement d'un nouvel agent technique nécessite l'achat de nouveaux matériels : camion, outils ... Il faut prévoir d'agrandir le hangar et de l'équiper (branchement électrique, rangement ...). Des dossiers de demandes de subvention vont être constitués.

IV. Informations et discussions

IV-I - Point travaux :

- Deux devis ont été demandés pour la peinture des volets de la mairie, ils sont tous les deux d'un montant de 3500 €, les travaux seront effectués dès que l'artisan retenu sera disponible.
- Voirie : les travaux effectués sur la place du 19 mars 1962 et sur la route du mas de Benech présentent de nombreux défauts : trous, marque d'arrachement, pousse d'herbe au centre de la chaussée. Des réserves ont donc été émises lors de la réception des travaux. L'entreprise MARCOULY qui a effectué les travaux reviendra au printemps pour voir la suite à donner à ces malfaçons. Les trous existants seront rebouchés prochainement.
- Enfouissement des réseaux, l'avancée des travaux est conforme à ce qui avait été prévu.
- Autorisation d'urbanisme, M Garez a déposé un projet conforme pour son projet d'hébergement touristique avec des maisons dans les arbres.
- Composteur communal, le SYDED va installer un nouveau matériel à la place de celui qui est en place actuellement et il fera une action de formation à destination des personnes qui l'utilisent.
- Entretien des locaux de la Mairie, des devis ont été demandés à des sociétés de nettoyage de Cahors. Une solution de convention avec Limogne pour utiliser les services d'un agent technique est envisagée.
- Chemin de randonnée pour les Vélos (développement du Gravel dans le Lot) la commune est informée du passage d'une boucle sur des routes et chemin de la commune.

IV – Questions diverses

IV-I - Peut-on avancer sur les autres tranches d'enfouissement des réseaux. Avec les fonds dont nous disposons (Tranche I moins coûteuse) ou rembourser une partie des emprunts en cours (est-il possible d'en solder un ?).

La question de l'enfouissement des réseaux sur la route des Serres a été posée lors d'un précédent conseil et elle n'a pas reçu un avis favorable. Les fonds économisés ne permettent pas de rembourser un emprunt et ne sont pas suffisants pour envisager la tranche de la route de la Capelette.

IV-II - Peut-on faire des travaux afin de disposer d'un boulodrome digne de ce nom (jusqu'à 16 personnes à jouer cet été) ?

Des aménagements ont déjà été réalisés, s'ils ne suffisent pas des propositions de travaux doivent être faites en n'oubliant pas que le terrain est utilisé aussi pour d'autres activités.

IV-III - Peut-on faire réparer l'arrivée d'eau extérieure (à droite de l'église) ?

Le tuyau qui est percé passe sous les jardinières qui décoorent cet espace et il faudrait tout casser pour le changer et faire une trancher dans le goudron qui vient d'être réalisé. De plus quand ce robinet existait il était souvent utilisé par des particuliers pour puiser de l'eau.

IV-IV – Peut-on faire installer 3 prises électriques extérieures, côté barbecue, afin de pouvoir brancher les friteuses sans faire sauter les plombs ?

Fabrice MERCADIER doit déjà faire une intervention sur les coffrets électriques concernés, il doit intervenir sur la commune pour réaliser une installation électrique dans le hangar communal on lui demandera de faire cette modification à ce moment là.

IV-V – Peut-on poser des pics anti-pigeons pour éviter les nombreuses déjections sur le parvis de l'église ?

La solution qui avait été retenue a été abandonnée car il faut placer les piques sur la corniche qui n'est pas accessible avec une nacelle. Vincent LAGARRIGUE propose de demander un devis, pour la réalisation de cette opération, à une entreprise de cordiste qu'il connaît.

IV-VI - Où en est le projet de travaux pour le logement communal ?

Les travaux prévus sur « le couvent » ne pouvaient pas être subventionnés car ils ne prenaient pas en compte des travaux d'isolation des murs. Ceux-ci ne pouvant pas être faits en présence des locataires, le projet est reporté.

IV-VI - Troubles du voisinage (nuisances sonores) : quelles solutions ?

Pour le problème des aboiements qui gênaient les riverains sur la droite de la route de la Capelette en sortant du village, celui-ci provient de l'installation d'un chenil qui a été construite sans dépôt préalable de travaux sur la parcelle 314, section AE. La commune a contacté le service ADS pour savoir dans quelles mesures cette construction peut être régularisée. D'autre part, une réunion a eu lieu à la Mairie avec les riverains, depuis, les aboiements ont cessé et les deux parties espèrent que cela va durer

Pour les aboiements aux Adrets il est proposé de suivre la même démarche.

IV-VII - Aux Adrets reprise des ralentisseurs : on observe beaucoup moins de freinages sur le ralentisseur qui ne semblait pas poser problème à l'origine. Quel a été le coût de la reprise ?

La reprise des ralentisseurs a été totalement prise en charge par l'entrepreneur qui les a réalisés.

IV-VIII – Aux Adrets les "palissades" en bois faites par la propriétaire du terrain qui est en revente commencent à s'effondrer ; risque de chute sur la voie publique ?

Le terrain a été vendu, le nouveau propriétaire semble pressé de réaliser le projet de construction donc cette remarque lui sera communiquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 octobre à 18h15 en Mairie.

Procès -Verbal Réunion du 12 juillet 2024

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNÉ, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER, Laurence MARY

Absents excusés :

- Norbert FLACONÈCHE, ayant donné pouvoir à Jean-François VIGNES
- Vincent LAGARRIGUE, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/05/2024 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-I - Délibération Logement communal (Travaux de rénovation - Plan de financement – Demandes de subventions)

Le DPE a été réalisé. Le dossier nécessite une étude approfondie compte-tenu des différentes options relatives à la nature des travaux à engager et de leur coût.

La délibération est reportée.

II-II - Délibération : Ecole – demande d'aide financière

La demande émane du collège de Cajarc. Elle concerne la participation financière à une sortie éducative pour un élève. Coût unitaire : 50 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-III – Pouvoir de police de la publicité

Ce pouvoir, relatif à l'installation d'enseignes commerciales à l'extérieur a été transféré aux maires par la Préfecture depuis le 1^{er} janvier 2024. Il pouvait être conféré au Président de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, mais ce dernier l'a refusé. Comme la totalité de ses collègues, le Maire, François Reymann, a donc conservé l'exercice de ce pouvoir dans le cadre d'un arrêté de police.

L'instruction d'éventuelles demandes sera réalisée par le service ADS (Autorisation du Droit des Sols), de la CCPLL. Ce service sera gratuit jusqu'au 1^{er} juillet 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-IV – Arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables

Suite à l'avis favorable émis par le chargé de mission de la CCPLL sur les zones proposées par la municipalité et l'accord de principe des deux propriétaires privés concernés, la délibération fixant le projet de Lugagnac est adoptée à l'unanimité. Elle sera donc transmise pour avis et validation à la Préfecture via la plateforme informatique dédiée.

III – Informations et discussions

III-I – Personnel communal

Le départ pour passage à la retraite de l'agent communal actuel est prévu au 1^{er} janvier 2025. Le Conseil municipal a prévu le recrutement d'un agent, sur les mêmes bases horaires et de salaire, avec embauche au 1^{er} novembre 2024 afin de permettre une période de transmission de pratiques durant deux mois. François Reymann informe les élus de la réception d'une candidature spontanée.

Le Maire rappelle la nécessité de prévoir l'acquisition de matériel et d'un véhicule, telle que prévue au budget prévisionnel.

III-II – Point sur les travaux en cours

- *Enfouissement des réseaux sur la route du Barry.* Les travaux ont commencé. Les premières tranchées ont été réalisées ; cette partie du chantier sera interrompue au mois d'août pour congés. La conduite d'eau qui dessert la route du Barry sera également remplacée à cette occasion. D'ici la fin juillet s'engageront les travaux chez les particuliers.
- *Citerne incendie du chemin des Adrets :* Le Maire informe les élus de la nécessité de construire un appentis attendant au hangar pour entreposer le matériel volumineux afin de libérer de la place dans le hangar pour le véhicule de service.

De ce fait, la citerne resterait à son emplacement actuel. La plantation de haies permettrait de la dissimuler.

La proposition est retenue.

III-III – Horaires des permanences pour la période d'été

- Le secrétariat sera fermé pour congés du 5 au 25 août.
- Des permanences seront assurées par les élus les mardis 6, 13 et 20 août.

III-IV – Télétravail du secrétariat

La secrétaire de mairie est présente durant 3 demi-journées par semaine, dont deux avec ouverture au public.

Différentes tâches pouvant être réalisées en télétravail, le Maire propose d'instaurer le principe du rythme suivant : maintien des permanences ouvertes au public les mardis et jeudis ; le télétravail s'organiserait le mercredi, avec 3 demi-journées en télétravail suivies d'une demi-journée en présentiel.

IV – Questions diverses

Il est proposé d'inscrire aux questions diverses du prochain Conseil un échange sur les sanitaires (salle des fêtes et WC public) et l'entretien de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 20 septembre à 18h15 en Mairie

LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



l'Apéro de Lulu le 25 octobre

Première édition de cette nouvelle formule qui se veut un moment de rencontres et de convivialité, cette initiative a rencontré un vif succès avec une cinquantaine de participants. Chacun avait apporté de quoi agrémenter l'apéritif offert par l'Association. Les personnes présentes ont exprimé le souhait de voir cette initiative se poursuivre.

Nouveau rendez-vous le samedi 25 janvier à 19 heures à la Salle des Fêtes.

La pratique de l'auberge espagnole sera sans doute la formule du jour. Mais vous recevrez une invitation qui vous en dira plus dans vos boîtes aux lettres.

Le repas des bénévoles le 18 décembre

Remercier ceux qui sans relâche et pour la plupart depuis des années, font en sorte que perdurent les occasions de se retrouver et de se distraire à Lugagnac, telle était l'idée de ce repas. 28 bénévoles se sont ainsi retrouvés autour d'un repas et ont pu échanger sur les événements d'hier et de demain.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : le 25 janvier à 17h à la Salle des Fêtes.

Après un bilan de l'année 2024, le choix des événements de l'année 2025 seront à l'ordre du jour.

Nous espérons vous accueillir nombreux.

Les activités régulières

Randonnée : chaque premier samedi du mois.

Départ devant l'église à 09h00.

Chorale : le lundi à 17h30 à la Salle des Fêtes. Si vous avez envie de chanter, n'hésitez pas à prendre des renseignements et/ou à vous inscrire auprès de Michelle au n° 06 74 40 98 89.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Courrier : boîte aux lettres de la Mairie

Courriel : amisdelugagnac@gmail.com

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »

Autres événements festifs de l'automne



Halloween

Sous la houlette de Claudine

Très grand succès cette année encore : le 31 octobre, 25 enfants ont répondu au rendez-vous devant l'église, tous déguisés et maquillés pour l'occasion. Plusieurs adultes ont aussi joué le jeu avec de magnifiques costumes. Martine a lu un conte qui a enchanté petits et grands. Sans parler de la générosité des habitants qui attendaient chez eux la visite des cortèges de



La fête du pain le 2 novembre – sous la houlette de Maxime, Claudine, Sophie.



Une météo clémente et beaucoup de visiteurs au four à pain pour regarder Alain paysan boulanger et bénévole préparer ses fournées dans notre superbe four. Le feu flamboyant, le pain doré, tout un arc en ciel de couleurs et d'odeurs alléchantes. Comme à l'accoutumée, malgré les pré-commandes, cette journée a été victime de son succès et certains n'ont pas pu s'approvisionner. Mais tout le monde est reparti toujours aussi convaincu que ce moment un peu hors du temps doit continuer, pour le plus grand plaisir des visiteurs et consommateurs.



Gisèle Russeil vous présente son nouveau livre.

« Toutes les grands-mères ont été jeunes, un jour. De quelque part et de partout à la fois peuvent-elles être, uniques et tout autant universelles ?

Quoi d'autre encore ? A vous de voir !

Je tiens ce livre à votre disposition (ainsi que quelques précédents, notamment "Séances Récréatives") et je vous souhaite à tous et toutes une bonne année 2025. »

Gisèle RUSSEIL

Quand Mémé s'appelait Rosa



Elle s'appelait Eugénie, notre mémé.
C'était Mémé Génie ;
en fait, notre « jeune » arrière-grand-mère.

Son doux regard, son tendre sourire penché vers nous,
sa sollicitude à notre égard nous ont toujours
accompagnés.

Oui, une bonne fée, et un génie protecteur à domicile,
notre mémé !

Que l'oubli ne l'efface pas des mémoires !

Que l'on se souvienne de ses longs cheveux à la mèche
vagabonde...

De chaque pas de sa vie.

Pour tout cela j'ai voulu ressusciter sa jeunesse,
lui offrir quelques pages autour d'une Rosa fictive,
en faire une héroïne de roman...

En combinant fiction et réalité, imagination et souvenirs,
j'espère rendre « présente » la grand-mère idéale
qu'elle était...

la grand-mère chère au cœur de tous.

Une femme toujours « jeune » et près de nous...

Une Rose éternelle.

Gisèle RUSSEIL



VOS PAGES RÉCRÉATIVES



Maxime propose, après son article sur la vigne, de nous plonger dans l'histoire du vin dans le Quercy. Suivons-le !

La vigne en Quercy est une longue histoire.

La vigne fut introduite en Provence et Languedoc dès l'an 600 avant notre ère par les Phocéens (Marseille). De là elle se propagea le long de la vallée du Rhône et vers le Massif Central, le Quercy et l'Aquitaine. Le peuple gaulois s'éprit rapidement de cette boisson...

La vigne est implantée dans le Quercy après la conquête romaine mais sa culture se développe véritablement à partir du X^{ème} siècle, sur les terres ecclésiastiques de nombreuses abbayes édifiées dans la région. Au milieu du XIX^{ème} siècle la région du Quercy supporte un des plus grands vignobles de France (40 000 ha). Il est presque totalement détruit lors de la crise phylloxérique, dès 1876 (le phylloxéra est un

pucceron transmettant une maladie à la vigne). La culture de la vigne se perpétue tant bien que mal et redémarrera dans les années 1950. Aujourd'hui les vins issus de l'AOC vin de Cahors, de l'AOC Côteaux du Quercy, de l'IGP Côtes du Lot et de l'IGP Côtes de Glanes sont des vins de caractère à travers lesquels s'exprime le Sud-Ouest.

LES ORIGINES

Dès la conquête de la Gaule achevée (51 avant J-C), les romains trouvèrent déjà un vignoble bien établi et l'intensifièrent tout en lui apportant leur savoir-faire acquis auprès des Grecs et des Étrusques qu'ils avaient déjà colonisés. Le commerce entre Rome et la Gaule romanisée s'intensifia : Bacchus était amplement "célébré" par les Gallo-Romains.... qui se mirent à produire un vin de qualité et en grande quantité, inversant ainsi la situation : d'importateurs ils devinrent exportateurs.

En 92, toutefois, l'empereur Domitien fit arracher la moitié du vignoble gaulois par mesure de protectionnisme pour le vin italien et en 276, l'empereur Probus réintroduisit la culture de la vigne en Gaule.

LA SOCIÉTÉ FÉODALE

Le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri II, en 1152, donne une formidable impulsion au vignoble de Cahors.

Très apprécié des Anglais, "The Black Wine of Cahors" connaît un essor considérable.

Henri III d'Angleterre enjoint en 1225 aux jurats de Bordeaux "de ne point arrêter, ni imposer d'aucune manière, les vins que les marchands de Cahors, qu'il a pris sous sa protection, font descendre vers la Gironde".

À partir du XII^{ème} siècle et jusqu'au début du XIV^{ème}, la population augmente et les campagnes vont renaître, petit à petit. On retrouve la présence de la vigne à Floressas au XII^{ème} siècle (on retrouve un écrit en ce sens - Chambert - aux archives départementales du Lot à Cahors)

C'est à cette époque, au XIV^{ème} siècle, que le château de Floressas sera bâti par Pons de Beynac (branche cadette des Beynac en Dordogne)



La batellerie sur le Lot est améliorée et assure le transport du froment et du vin jusqu'à Bordeaux où ces denrées sont commercialisées.

L'apogée de ce commerce se situe dans les années 1308-1309 : il atteint les 850 000 hectolitres.

Dès 1325, le Pape Jean XXII, né à Cahors, en fait son vin de table et de messe en Avignon.

Mais cette prospérité, encore une fois ne dure pas. A partir de 1337, la France et l'Angleterre entrent en guerre. Ce sera la Guerre de Cent Ans.

ENTRÉE À LA COUR

La renaissance des mas quercynois favorise l'extension de la vigne vers les versants pierreux et les hauts coteaux calcaires, jusqu'au cœur du Causse.

A la fin du XVe siècle, le vignoble est reconstitué.

En 1531, le vin de Cahors fait son entrée à la cour. François Ier, qui en avait entendu chanter les louanges par le poète né à Cahors, Clément MAROT (1495 – 1544)*, fait planter une vigne de "Cahors" à Fontainebleau.

Après avoir pris la ville de Cahors, Henri de Navarre, qui n'était pas encore Henri IV, fut également conquis par ce vin.

La vigne en Quercy est en pleine expansion dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, grâce à d'importantes améliorations de la navigation sur le Lot (biefs, écluses, chemins de halages, "cales"..).

Bordeaux, craignant à juste titre pour son négoce, multiplie alors les obstacles pour entraver son concurrent voisin quercynois...

Mais rien n'empêche la notoriété du vin de Cahors de franchir les frontières.

On le retrouve alors en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, dans les lointaines colonies des Amériques et même en Russie.

L'Eglise Orthodoxe Russe l'adopte comme vin de messe et le Tsar Pierre le Grand soignait son ulcère à l'estomac... au vin de Cahors...!

Le Quercy produit alors 3 qualités de vins : Le "vin noir" employé ordinairement pour les coupages et exporté vers Bordeaux, le "vin rouge", destiné aux bonnes tables et aux auberges, et enfin un vin rosé ou claret plus ou moins agréable qui forme la boisson habituelle des habitants.

Tout va pour le mieux...C'est alors que se produit la catastrophe !

LE PHYLLOXÉRA

En 1877, les premières atteintes du phylloxera sont signalées en Quercy !

L'insecte responsable de cette maladie est un puceron parasite, le "phylloxera vastatrix" qui attaque les racines : la vigne dépérit et finit par mourir.

Des quelques 40 000 hectares qu'occupait le vignoble, il ne resta pratiquement rien.

C'est le plus grand fléau qu'une production agricole ait jamais connu.

Les viticulteurs ruinés abandonnent leur terre et leur village. Les indigents se multiplient. Certains partent en Amérique du Sud...

Henri Nadal écrivait dans le "Courrier du Lot" de janvier 1885 : "le peuple a été cruellement atteint par la perte de ses vignes, et la République n'a rien fait pour l'aider à les reconstituer."

Entre 1880 et 1890, les matrices cadastrales attestent de cette catastrophe : de nombreuses vignes sont portées en friche et des dizaines de maisons, en démolition.



** Clément Marot, né vers 1496 à Cahors et mort le 12 septembre 1544 à Turin, est un poète français.*

À la fois héritier des auteurs de la fin du XVe siècle et précurseur de la Pléiade, il est sans conteste le poète le plus important de la cour de François Ier.

Sa vie est une épopée. N'hésitez pas à découvrir ce poète cadurcien.



Vos jeux

SOLUTIONS : Jeux du numéro 44

1/ QUIZZ : VENDANGES en Bourgogne

1/ Manuelle 2/ Plus 3/ En janvier 4/ Entre 12° et 13° 5/ 2 6/ Le jaune 7/ Banquai 8/ 4 semaines 9/ Le Poulet 10/ Le whisky.

2/ SUDOKU

O	T	Q	I	U	G	H	E	S
G	E	S	Q	H	O	U	T	I
H	I	U	E	S	T	G	O	Q
I	S	T	U	O	H	Q	G	E
Q	G	O	S	E	I	T	U	H
U	H	E	G	T	Q	I	S	O
E	Q	H	O	G	U	S	I	T
S	U	I	T	Q	E	O	H	G
T	O	G	H	I	S	E	Q	U

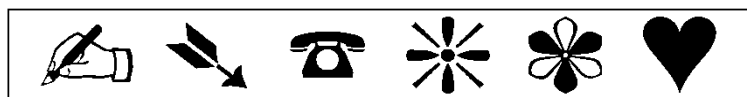
Vos jeux de l'hiver 2025



1/ Testez votre mémoire !

Répondez aux questions ci-dessous sans regarder la page n°4.

1- Cochez le signe qui a été ajouté



2- Redonnez les nombres que vous avez lus

-- --- --

3- Quel est le panneau manquant ?



4- Quel est le mot qui a été rajouté ?

CANARI
SARDINE

TRUITE
ABEILLE

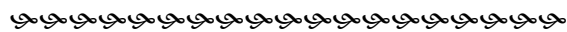
DINDON
VACHE

PHOQUE
CHEVAL



VOS PAGES PHOTOS de L'AUTOMNE 2024

l'Apéro de Lulu le 25 octobre



Le 31 octobre

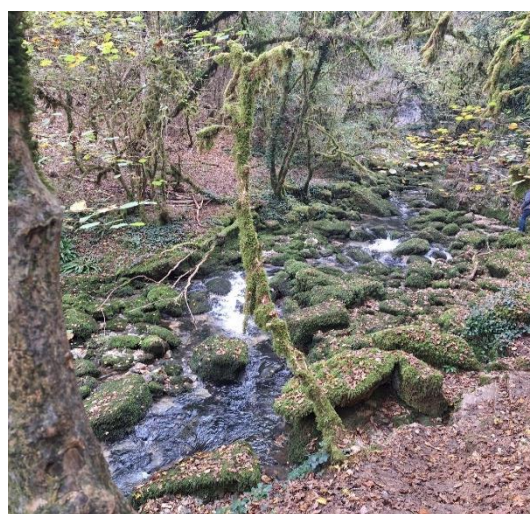




LA JOURNÉE DU PAIN le 2 novembre



Randonnée au Trou Madame – le 9 novembre



LE PETIT CHŒUR de LUGAGNAC Dans l'église de Limogne – le 7 décembre





Le repas des bénévoles le 18 décembre



Le Comité de Rédaction de l’Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l’élaboration de ce numéro.